

Date de la convocation	12/06/2026
Membres en exercice	193
Présents	101
Représentés	35

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

n°D20260618 – 14e

Objet : Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Microcentrale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que l'exécution budgétaire s'est effectuée sous l'ordonnancement du Président ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'approuver les affectations de résultats du budget annexe Microcentrale M4

Le compte financier unique de ce budget fait apparaître pour 2025 :

- Un excédent de fonctionnement de 956 126.42 €
- Un excédent d'investissement de 126 019.17 €
- Des restes à réaliser en dépenses de 112 308.18 €

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- 956 126.42 € sont maintenus en fonctionnement

SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT 31 - BA MICRO CENTRALE - CPU - 2026

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	1
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR DEPENSES	01

DETAIL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES (1)

Chap / art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		00	112 308,18
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison - affectat* (31A, régime)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		112 308,18
2316	Matériel, matériel et outillage léger		112 308,18
25	Participat* et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
48	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION D'EXPLOITATION - TOTAL		00	0,00
011	Charges à caractère général		0,00
013	Charges de personnel, frais assimilés		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser après déduction de la provision d'engagement existante. Ces restes à réaliser figurent dans le RP de la BA N+1.

(2) Suivant le niveau de votre bilan par l'assemblée délibérante.

SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT 31 - BA MICRO CENTRALE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap / art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(06)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA, régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
26	Participat ^o et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(76)	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser sont repris au BP ou au BO N°1.
 (2) Suivant le niveau de vote restreint par l'assemblée délibérante.

Résultat du vote	Pour	136	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

